

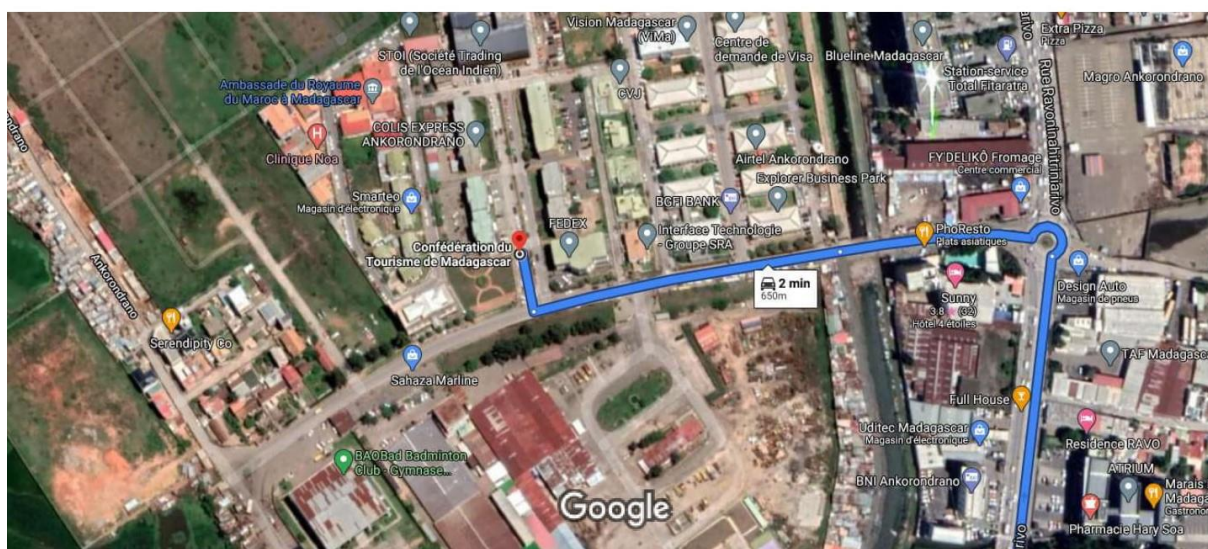
Critères d'admission, dossiers d'adhésion et engagements financiers

Les critères d'adhésion / admission	Documents requis et à fournir
Tour Operateur réceptif exerçant à MADAGASCAR	Copie de la licence d'exploitation B TOUR OPERATOR - RECEPTIF / autorisation d'ouverture - délivrée par le Ministère de tutelle
	Copies du RCS / NIF et STAT + CIF de l'année en cours
	Une demande d'adhésion écrite et motivée - adressée au Président (e) du TOP
	Justification de correspondance ou accord de collaboration avec au moins une Agence ou Tour Opérateur étranger
Aptitude professionnelle du Dirigeant ou du Représentant légal	5 ans d'expérience, dont 3 ans en qualité de cadre justifiés par un certificat de travail (TO ou correspondant d'un TO à l'étranger)
	OU Copie de diplôme BTS Tourisme, ou équivalent ou supérieur délivré par l'Etat ou par un établissement reconnu par l'Etat et sanctionnant des études touristiques, juridiques et économiques ou commerciales, la pratique professionnelle étant réduite à 2 ans.
Disposition organisationnelle suffisante	02 personnes qualifiées au minimum, avec contacts (nom, tél, adresse)
	installations matérielles appropriées : au minimum un local approprié, réservé exclusivement à l'activité de TOUR OPERATOR ou activité touristique similaire, et disposant de téléphone, fax, Internet, enseigne...
Engagements professionnel et éthique	Assurance contractée contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle auprès d'un assureur agréé
	Attestation de bonne relation avec votre banque
	Lettre d'engagement de respect du code d'éthique TOP
	Lettre d'engagement de respect des statuts et du règlement intérieur de TOP MADA

Engagements financiers	Montant et périodes
Droit d'adhésion	200.000 ariary
	Une seule fois, à votre adhésion
Cotisation	500.000 ariary
	Annuelle
	Date limite de paiement : 31 Mars de l'année en cours
Participation aux charges du kiosque TOP MADA à l'aéroport	2019 : 16.069,17 ariary (à titre indicatif)
	2020 : en cours de validation
	Mensuelle - mais payable tous les trois mois
Participation aux coûts des activités de l'association, validées par les membres.	Le montant dépend de l'activité à mener. Il est préalablement validé par les membres en réunion ordinaire- pour être exigible

PROCEDURES D'ADHESION et D'ADMISSION

- 1- Dépôt du dossier physique au bureau de l'association



C/O Confédération du Tourisme
Ex-Village des Jeux, Immeuble Aro, Escalier A, 2^e étage, porte A3, Ankorondrano - Antananarivo

- 2- Envoi du dossier en version électronique – sous pdf document unique au topmad@moov.mg avec en copie touoperatormada@gmail.com
- 3- Examen du dossier de candidature par le Conseil d'Administration – délai : 10 jours au maximum
- 4- Entretien et/ou Visite in situ
- 5- Réponse en 20 jours au maximum
- 6- Si la candidature est validée, s'acquitter des droits sus mentionnés et en verser les preuves de paiement.